

Diagonales : Racine ou Corneille ?

10-06-2016

Un Anglais s'est séparé après que sa femme a appris qu'il s'est rendu à un rendez-vous galant. Ce qui n'est pas banal dans cette affaire, c'est que celle dont il espérait faire sa maîtresse n'existait pas, ou plus exactement n'était qu'un profil fictif inventé sur Facebook par des gens qui lui voulait du mal. L'épouse a conclu que son mari avait eu l'intention de la tromper et obtenu le divorce. Un Canadien s'est vu refuser un contrat par une compagnie d'assurance, au motif que les préférences gastronomiques qu'il affichait sur Facebook le plaçaient dans la catégorie des clients à risque. Et il eut beau soutenir que ces goûts n'étaient pas les siens et ne figuraient là que par forfanterie, rien n'y fit : il n'obtint pas sa police d'assurance.

Faut-il sourire ou s'inquiéter de l'irruption de Facebook dans le champ juridique ? Beaucoup dépendra de l'attitude des juges devant cette boîte de Pandore. Souhaitons qu'ils soient plus raciniens que cornéliens, et nous prennent moins pour ce que nous pourrions être que pour ce que nous sommes !

Jean-Jacques Salomon

jjsalomon@oomark.com